



Collectif Bretonnière ligne18 ADHAVE

SOCIETE DU GRAND PARIS
30 avenue des Fruitiers
93 200 SAINT DENIS
Monsieur DUPIN

Voisins le Bretonneux, le 5 novembre 2015

Monsieur le Directeur ,

J'accuse réception de votre lettre du 14 octobre 2015 en réponse à notre courrier du 28 septembre 2015.

Je souhaite vous faire part de notre déception à la lecture de votre lettre, et je me propose de vous expliquer ci-après pourquoi nous restons insatisfaits et inquiets.

Vous confirmez que le tracé actuel sera présenté à l'enquête publique en mars/avril 2016. Puis vous parlez d'un éventuel tracé alternatif, pour lequel « des pistes nous seraient présentées avant la fin de cette année ».

Pourquoi « des pistes » ?

Pourquoi pas tout de suite, et sans attendre la fin de l'année, un tracé alternatif que vous aviez déjà largement étudié dans le passé, notamment lors du projet présenté en 2013 ? Il ressort en effet des planches que vous avez présentées lors des réunions publiques de Guyancourt, Magny les hameaux et Voisins le Bretonneux que tous les tracés antérieurs se situaient au niveau de l'Avenue de l'Europe.

Certes, ils étaient basés sur un projet de ligne aérienne. Mais, même avec une ligne enterrée, et donc l'usage d'un tunnelier, avec ses contraintes en matière de rayon de courbure, **il est toujours possible de suivre le cours de l'Avenue de l'Europe.**

Après vous avoir communiqué une étude lors de notre rencontre en Août 2015, nous avons poursuivi nos travaux et vous présentons une version légèrement différente qui constitue une alternative complémentaire. Cette version à l'avantage d'être située à 98 % sous l'emprise des voiries. Le schéma ci-joint vous le démontre. Comme la version précédente, le tracé est plus court d'environ 400 mètres et économise un ouvrage d'art, il évite le bâti et la bouche d'aération sur le parking de SAFRAN. Il évite également de grever la parcelle Thalès de servitudes de tréfonds importantes. Ce schéma constitue la « piste préférentielle » à étudier. Vous nous la promettiez pour la fin de l'année ? Vous l'avez en mains, dès aujourd'hui !...

Il n'est pas nécessaire d'attendre début 2016 le choix d'un Maître d'Œuvre pour l'étudier. Il suffit de réaliser deux ou trois sondages supplémentaires du sol dans la zone élargie d'intervention pour s'assurer de la viabilité de notre solution. Ces mises au point mineures s'inscrivent largement dans le seuil du Code des Marchés Publics, ce qui vous permet de traiter ces compléments d'étude de gré à gré avec les intervenants actuels.



Ceci vous permettrait de nous présenter, non pas des « pistes », mais un véritable tracé alternatif d'ici la fin de l'année 2015. Ce tracé ne poserait aucun problème au moment de l'enquête publique.

Il suffit pour cela de le vouloir, et de réaliser rapidement ces compléments d'étude.

Les termes utilisés dans votre lettre ne sont guère convaincants sur votre volonté réelle d'étudier un tracé alternatif. Vous parlez à deux reprises d'une « zone potentielle d'intervention ». Votre volonté serait mieux affirmée si vous omettiez de qualifier cette zone de « potentielle » !

Nous vous signalons par ailleurs que cette zone d'intervention, dessinée à la hâte après les objections soulevées lors des réunions d'information est légèrement insuffisante dans sa définition actuelle pour couvrir le tracé alternatif évident que nous vous proposons en reprenant les axes antérieurement étudiés (voir schéma joint).

Enfin vous concluez votre lettre en parlant des sondages en cours qui « permettront aussi de motiver la réalisation d'un tracé alternatif ».

La motivation d'un tracé alternatif ne saurait résulter que des carottages effectués !!, mais plutôt de l'application de votre charte publiée sur votre site internet qui impose d'éviter les zones construites lorsqu'il existe des solutions de surcroît plus économiques. Nous vous demandons d'appliquer les termes de cette charte.

Vous comprendrez ainsi que nous restions perplexes sur vos intentions réelles et nous vous répétons notre détermination à nous opposer, par tous les moyens possibles, au tracé actuel.

Nous souhaitons vous informer que le présent courrier a été adressé également aux Maires de Voisins-le-Bretonneux et de Guyancourt.

Nous savons par ailleurs que la question de la desserte de St Quentin Université est toujours en débat, et nous vous prions de remarquer que la proposition faite sur la conception de la Gare St Quentin-Est dans le schéma joint se prête également à une telle variante.

Avec le ferme espoir que, dans cette affaire, le simple bon sens et l'application du développement durable finiront par l'emporter sur toute autre considération, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Guillaume SEBILLEAU